

# Mémoire de Jean-Pierre Farsat

## Instituteur public à Cornillon-en-Trièves

### 26 janvier 1861

Gustave Rouland (1806-1870) n'a fait que deux brefs passages comme ministre de l'instruction publique sous Napoléon III. Entre les affrontements des diverses factions politiques et la volonté de l'Église de remettre la main sur l'éducation, Rouland a su maintenir le cap de l'amélioration de l'instruction publique, en s'appuyant sur les principaux acteurs : les enseignants eux-mêmes. Le 14 décembre 1860, il s'adresse directement à eux, sous la forme d'une question mise au concours : « Quels sont les besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale, au triple point de vue de l'école, des élèves et du maître ? ». La question s'adresse exclusivement aux instituteurs publics : les enseignants des écoles religieuses et les institutrices en sont exclu.e.s. Malgré le délai court (la date limite est fixée au 3 février 1861), 5 940 instituteurs répondent à l'appel du ministre ; 172 seront sélectionnés pour l'attribution finale de deux prix et huit mentions honorables. Une grande partie des mémoires envoyés sont conservés aux archives nationales. Parmi eux, à la cote F17/10779, 89 proviennent du département de l'Isère, dont 6 du Trièves. Celui de Jean-Pierre Farsat, instituteur public de Cornillon-en-Trièves nous a été communiqué par Marcel Perrichon, président de l'association [Culture et Montagne](#).

Jean-Pierre Farsat était né le 3 juillet 1820 au Villard de Touage, et s'était marié à Cornillon le 1<sup>er</sup> novembre 1942, avec Séraphine Pallanchard, des Richards. Lors de son mariage, à 22 ans, il était déjà déclaré « instituteur communal ». Quand il écrit son mémoire en janvier 1861, il a la quarantaine, et derrière lui une vingtaine d'années d'expérience. Étant décédé le 12 mars 1891, il n'a pas connu la nouvelle école, inaugurée en 1892. Il a donc exercé pendant toute sa carrière dans l'ancienne école, petite et mal éclairée. Elle était située à une vingtaine de mètres au nord de la nouvelle : le bâtiment existe encore.

Les résultats du concours de 1861 ont été analysés à chaud dans le [Journal des Instituteurs du 22 septembre 1861](#), ainsi que dans Robert (1864) « [Plaintes et vœux présentés par les instituteurs publics en 1861](#) ». Pour un récit moderne, voir Jacquet-Francillon (1999) « [Instituteurs avant la République](#) ».

On trouvera dans les pages suivantes le manuscrit original de Jean-Pierre Farsat. Il sera suivi d'une transcription, réalisée par Chantal Laine.

# Memoire

sur les besoins de l'instruction primaire  
dans une commune rurale au  
triple point de vue de  
l'école des élèves en  
du maître.

---

Rédigé en vue du concours ouvert par l'arrêté  
du ministre de l'instruction publique, en date du  
18 décembre 1860.

---

Par Farsat Jean Pierre instituteur  
public à Cornillon-en-Crières, canton de  
Mont-Saint-James

# Mémoire.

## Quelques mots sur l'instruction et l'éducation.

Les membres d'une société sont à elle ce que les parties sont au tout; si les parties sont saines, le tout est sain aussi. De même, si une nation est grande, c'est que les hommes qui composent cette nation, sont des membres sains. Or le moyen de rendre l'homme bon, c'est de l'instruire; mais il faut que l'instruction qu'on lui donne, soit bonne aussi. Pour cela, elle doit agir sur l'esprit et sur le cœur. En d'autres termes, il faut l'instruction et l'éducation. Donner l'instruction seulement, ce serait comme si l'on équipait un navire, privé de gouvernail. Un homme entrant tel dans la société serait comme le navire lancé en pleine mer sans moyen de direction, toutes les parties qui le composent et qui devraient lui imprimer le mouvement ne contribueraient qu'à en hâter la ruine, en le précipitant contre les écueils, au dans le gouffre. De même, celui dont tout le savoir serait dans la tête et qui n'aurait rien dans le cœur, ne pourrait que marcher dans une mauvaise voie et être nuisible à la société. Ce ceux qui ont mission d'élever les enfants comprennent bien leurs devoirs, s'ils s'attachent surtout à cultiver le cœur. Des jeunes âmes qui leur sont confiés, l'école est un des plus

grands bienfaits qu'on puisse accorder à un peuple.

Je crois que les idées que je viens d'émettre sont celles de l'autorité qui nous régit, puisqu'elle met, en première ligne, l'éducation parmi les devoirs de l'instituteur.

Les grands princes ont toujours regardé l'instruction comme une source de bonheur pour le peuple et de prospérité pour l'état. Charlemagne, déjà, avait établi des écoles publiques. Le noble génie de Napoléon I<sup>er</sup> lui avait fait concevoir l'idée de doter la France d'écoles primaires. Il était réservé à celui qui est l'héritier de son nom et de sa gloire de consolider une entreprise que le temps ou les malheurs qui tomberaient sur la France, ne lui permirent pas d'achever.

Tous les instituteurs doivent être, et sont certainement reconnaissants, des améliorations qui ont été faites en leur faveur; mais quoiqu'on ait fait beaucoup, il reste encore beaucoup à faire. Jetons un coup d'œil sur les maisons d'école dans les communes rurales.

### Etat actuel des écoles dans les communes rurales.

Dans bien des communes rurales, les écoles sont placées dans des bâtiments qui, n'ayant pas été construits en vue de cette destination, sont peu propres à un usage d'école. Souvent il n'y a ni cour ni jardin, ou bien la salle d'étude n'est pas assez vaste, le plafond est peu élevé, les fenêtres sont trop petites et mal établies. Ce qui fait que les enfants sont trop serrés, qu'ils manquent d'air et de lumière. Alors l'enseignement va mal et la santé des élèves et du maître souffre.

Celle qu'elle est l'école primaire a pourtant rendu de grands services à la société. Pour en juger il faudrait comparer l'état actuel de la population d'une commune rurale, avec ce qu'elle était d'une commune rurale, avec ce qu'elle était il y a une cinquantaine d'années. Alors, l'on en

avec le canton de Meuse) que de superstitions. Les idées  
croquées absurdes sur les faits de la nature s'entretiennent  
parmi les hommes! Il n'est pas rare de voir des émeutes  
sanglantes entre les habitants d'une commune et d'une  
autre commune. Dans les fêtes de villages souvent  
on s'y battait comme des sauvages, et le sang coulait.  
On parle encore aujourd'hui de plusieurs personnes  
mortes à la suite de coups reçus dans de pareilles émeutes.  
Je ne prétends pas attribuer uniquement à  
l'école primaire les améliorations qui se sont opérées  
dans les rapports des hommes entre eux; cependant je  
crois qu'elle contribue pour une grande part au bien  
qui se fait chaque jour.



### Améliorations désirables.

Si l'école est un bien, si une condition essentielle  
à la réussite d'une entreprise, c'est d'avoir les moyens  
propres à atteindre le but qu'on se propose, il est  
nécessaire que chaque commune rurale possède une école  
bien bâtie.

Plusieurs communes ont fait construire et comme  
l'administration supérieure veille avec sollicitude sur  
les intérêts des communes, les maisons d'école bâties  
nécessairement ne laissent rien à désirer. Mais dans le  
nombre des communes qui sont entrées dans la bonne  
voie, ne figurent guère que celles qui ont des revenus  
communaux, et, parmi les autres, peu songent peut-être  
à profiter des bienfaits du gouvernement qui accorde  
des secours aux communes pauvres et dépeuplées. Il se  
présente souvent des difficultés. La commune de  
Carnillon, par exemple, qui ne possède aucun revenu  
communal, après avoir voté pendant plusieurs  
années consécutives une somme pour une maison d'école  
n'a pas trouvé au chef lieu de terrain à bâtir, et

Effets qu'on peut attendre d'une maison d'école convenable.

Une maison d'école bien bâtie, possédant une cour assez spacieuse pour recevoir les enfants en récréation, un jardin où l'instituteur montrerait aux enfants qui lui sont confiés, la manière de greffer les arbres et de cultiver les plantes d'utilité ou d'agrément, profiterait aux élèves et au maître. Le jardin pourrait en quelque sorte être un moyen d'exciter l'émulation parmi les enfants, en en accordant ou en en interdisant l'entrée aux élèves selon qu'ils se seraient bien ou mal conduits et qu'ils auraient bien ou mal fait leurs devoirs.

Une maison d'école convenable serait encore un moyen de retenir plus longtemps les enfants à l'école. J'ai remarqué que s'il y a dans la salle d'étude une place meilleure que les autres, une place où l'élève soit à son aise, celui qui occupe cette place, apprend mieux ses leçons, fait mieux ses devoirs, est plus soumis, plus sage. On l'a dit: Il arrive quelque fois que les parents n'envoient pas leurs enfants à l'école parce que les enfants ne se soucient pas d'y aller.

(11) La désertion des écoles pendant l'été est un grand mal. Il y a pour y remédier à interposer les enfants et les parents. Pour que l'enfant aime l'école, il faut qu'il s'y trouve bien, qu'il aime l'étude. Qu'il y ait donc des maisons d'écoles convenables et que chaque instituteur fasse tout ce qui dépend de lui pour rendre agréable, attrayante l'étude à ses élèves. Il est vrai que quand on aura reculé du côté de l'enfant, reste encore la volonté du père, qui a l'habitude de retirer son enfant quand vient le beau temps. Dans le nombre de mes élèves il y en a beaucoup qui, en hiver, me disent qu'ils vont fréquenter l'école pendant toute l'année. Et puis quand

## Ce que doit être un instituteur.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir des maîtres d'école qui répondent parfaitement à l'usage qu'on veut en faire; il faut encore que ceux qui les dirigent soient bien qualifiés. L'instituteur doit être chaque jour l'honnête homme de la règle et du devoir, ne manquant jamais à son poste.

Celui qui se voue à l'enseignement doit choisir cette carrière se sentant appelé de Dieu à cette belle vocation; il doit entrer dans la lice, se dévouant corps et âme, aimant les enfants, les formant en vue d'en faire des fils dévoués et de bons citoyens, ne se laissant rebater par aucune difficulté, luttant, au contraire, contre toute ce qui peut faire obstacle aux progrès de ses élèves: mauvaises dispositions des enfants, préjugés provenant de l'ignorance des parents. Il doit faire consister son plus grand

---

l'élève venu à l'école doit se rendre à la volonté du père. Comment faire pour décider ce dernier? Je crois que si l'on introduisait le mode d'abonnement, à l'année, dans les écoles on arriverait à un bon résultat. Ce serait comme une prime offerte à celui qui laisserait son enfant à l'école pendant toute l'année. On payerait, par exemple, 1 fr. 50 par mois, ce qui fait 18 fr. 50 pour l'année, en ayant égard aux vacances; que le père puisse s'abonner pour les deux tiers de cette somme, et il consentira, je crois, à laisser son enfant à l'école pendant la belle saison.

Chacun gagnerait à cette manière de faire l'instruction de l'enfant; d'abord, l'instituteur, ensuite, qui ne paraît pas recommander si souvent avec l'enfant ce qu'il lui a enseigné l'année précédente, la rétribution scolaire, enfin, qui s'en sera sans diminuer.

bonheur dans l'accomplissement de ses devoirs.  
 L'instituteur doit faire tout cela, parce qu'on  
 exige tout cela de lui, et on exige tout cela de  
 lui, parce qu'on ne peut lui demander moins, sous  
 peine de manquer le but pour lequel l'école  
 est établie.

### Position de l'instituteur dans une commune rurale.

C'est quelle est la position de celui qui a  
 mission d'apprendre aux enfants à aimer Dieu,  
 leur souverain, leurs parents et tous les hommes?  
 De celui qui a entre les mains, dès son jeune  
 âge, un être dont il doit faire un bon fils, un  
 membre utile de la grande famille, un chrétien.  
 Quoique son état ait été bien amélioré, surtout  
 depuis 1884, l'instituteur est encore bien souvent  
 en prise avec le besoin. Qu'il me soit permis  
 d'entrer ici dans quelques détails sur ses recettes  
 et sur ses dépenses.

L'instituteur touche dans le courant de l'année pour son traitement d'instituteur 570 <sup>fr.</sup> ci	570
S'il est secrétaire de Mairie, il peut encore recevoir environ 60 <sup>fr.</sup> ci	60
S'il est marié, sa femme peut gagner dans le courant de l'année à peu près 100 <sup>fr.</sup> ci	100
	Total 730

Supposé que l'instituteur ait deux enfants, qu'il  
 ait ainsi à pourvoir à l'entretien de quatre personnes,  
 ses dépenses seront à peu près réparties comme suit:

Impôt: Cote personnelle, journées de prestation pour l'entretien des chemins vicinaux, 5 <sup>fr.</sup> 15	5 15
A reporter	5 15

		Requard	5 1/2
Nourriture:	4 hectolitres de blé, par personne, soit 16 pour l'année pour les quatre personnes, à 18 fr. l'un, 288 fr., c.		288
	50 kilogrammes de viande de porc, à 1 fr. 20 le kilog., 60 fr., c.		60
	Achat de légumes ou fermes d'un jardin, 30 fr., c.		30
	Un hectolitre de vin que l'instituteur peut acheter dans les années auette saison est à un prix modéré 25 fr., c.		25
	Dépenses Diverses: 30 fr., c.		30
Vêtements:	50 francs par personne, soit 200 fr., c.		200
Chauffage:	1000 kilogrammes de charbon de terre, pour cinq mois de l'année; à 2 fr. 25 les 100 kilog., soit 22 fr. 50 et six stères de bois pour le reste de l'année; à 3 fr. l'un, soit 18 fr. En tout 40 fr. 50, c.		40.50
Mobilier: (entretien)	Environ 20 fr., c.		20
		Total des dépenses	698.65

Receettes: 730.

Dépenses: 698.65

Restes: 31.35

Voilà ce qui peut lui rester pour faire face aux  
besoins extraordinaires, tels que frais de maladie et autres;  
et pour pourvoir à l'avenir de ses enfants. Et il  
arrive souvent que l'instituteur n'est pas secrétaire  
de Mairie (je crois que sur 14 instituteurs du canton  
de Meers, 4 seulement ont cet emploi), que sa femme  
ne gagne pas la modique somme de 100 francs,  
qu'il a plus de deux enfants, que ses recettes sont

ainsi diminués et ses besoins plus grands. Que fait  
alors l'instituteur? Il mange son pain un peu plus  
noir, se boit que de l'eau et traîne une vie d'ennui  
et de misère. Je connais tel de mes collègues qui  
est obligé, au sein d'une nombreuse famille, de placer  
ses enfants en service pour garder des moutons  
pendant la belle saison. L'autre dont la femme  
va, comme les plus pauvres de la commune,  
travailler à la journée pour ramasser les  
récoltes.

Il est vrai que l'instituteur doit savoir  
vivre avec peu. Habitant au milieu d'une population  
qui n'a quelque fois peu de ressources, il doit lui-  
même donner le bon exemple; mais il est bien  
petite le ménage d'une commune rurale qui ne  
dépense pas plus de 600 francs.

Je termine en exprimant ma reconnaissance  
pour ce qui a été fait en faveur des instituteurs  
et dans l'espérance que la sollicitude de notre  
gouvernement bien aimé, ne nous oubliera pas.

Je soussigné Farsat Jean  
né le 3 juillet 1820, à Saint-Jean-d'Hevrens,  
canton de Mens (Isère), instituteur public de  
la commune de Cornillon-en-Crières,  
canton de Mens, arrondissement de Grenoble  
département de l'Isère, déclare que le présent  
Mémoire est mon ouvrage personnel et  
qu'il a été rédigé en vue du concours ouvert  
par l'arrêté du ministre de l'instruction  
publique, en date du 12 décembre 1860.

A Cornillon-en-Crières, le 26 janvier 1861.



Farsat

Nous soussigné Louis François Pournet  
maire de la commune de Cornillon-en-Crières,  
certifions que la signature apposée ci-dessus  
est celle de M. Farsat instituteur  
public dans notre commune.  
fait à Cornillon-en-Crières le 28 janvier 1861

Le Maire de Cornillon-en-Crières



Pournet

222

# Mémoire

**sur les besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale au triple point de vue de l'école des élèves et du maître.**

---

Rédigé en vue du concours ouvert par l'arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 12 décembre 1860.

---

Par **Farsat Jean Pierre** instituteur public à Cornillon-en-Trièves, canton de Mens (Isère)

# Mémoire

---

## Quelques mots sur l'instruction et l'éducation.

Les membres d'une société sont à celle-ci ce que les parties sont au tout ; si les parties sont saines, le tout est sain aussi. De même, si une nation est grande, c'est que les hommes qui composent cette nation, sont des membres sains. Or le moyen de rendre l'homme bon, c'est de l'instruire ; mais il faut que l'instruction qu'on lui donne, soit bonne aussi. Pour cela, elle doit agir sur l'esprit et sur le cœur ; en d'autres termes, il faut l'instruction et l'éducation. Donner l'instruction seulement, ce serait comme si l'on équipait un navire privé de gouvernail. Un homme entrant tel dans la société serait comme le navire lancé en pleine mer sans moyen de direction ; toutes les parties qui le composent et qui doivent lui imprimer le mouvement ne contribueraient qu'à en hâter la ruine, en le précipitant contre les écueils, ou dans le gouffre. De même, celui dont tout le savoir serait dans la tête et qui n'aurait rien dans le cœur, ne pourrait que marcher dans une mauvaise voie et être nuisible à la société. Si ceux qui ont mission d'élever les enfants comprennent bien leurs devoirs, s'ils s'attachent surtout à cultiver le cœur des jeunes qui leur sont confiés, l'école est un des plus grands bienfaits qu'on puisse accorder à un peuple.

Je crois que les idées que je viens d'émettre sont celles de l'autorité qui nous régit, puisqu'elle met, en première ligne, l'éducation parmi les devoirs de l'instituteur.

Les grands princes ont toujours regardé l'instruction comme une source de bonheur pour le peuple et de prospérité pour l'état. Charlemagne, déjà, avait établi des écoles publiques. Le noble génie de Napoléon 1<sup>er</sup> lui avait fait concevoir l'idée de doter la France d'écoles primaires. Il était réservé à celui qui est l'héritier de son nom et de sa gloire de consolider une entreprise que le temps ou les malheurs qui tombèrent sur la France, ne lui permirent pas d'achever.

Tous les instituteurs doivent être, et sont certainement reconnaissants, des améliorations qui ont été faites en leur faveur ; mais quoiqu'on ait fait beaucoup, il reste encore beaucoup à faire. Jetons un coup d'œil sur les maisons d'écoles dans les communes rurales.

## **État actuel des écoles dans les communes rurales.**

Dans bien des communes rurales, les écoles sont placées dans des bâtiments qui, n'ayant pas été construits en vue de cette destination, sont peu propres à une maison d'école. Souvent il n'y a ni cour ni jardin, ou bien la salle d'études n'est pas assez vaste, le plafond est peu élevé, les fenêtres sont trop petites et mal établies. Ce qui fait que les enfants sont trop serrés, qu'ils manquent d'air et de lumière. Alors l'enseignement va mal et la santé des élèves et du maître souffre.

Telle qu'elle est, l'école primaire a pourtant rendu de grands services à la société. Pour en juger il faudrait comparer l'état actuel de la population d'une commune rurale, avec ce qu'elle était il y a une cinquantaine d'années. Alors, (j'ai en vu dans le canton de Mens) que de superstitions ! Que de croyances absurdes sur les faits de la nature ! Que d'animosités parmi les hommes ! Il n'était pas rare de voir des rixes sanglantes entre les habitants d'une commune et ceux d'une autre commune. Dans les fêtes de village souvent on s'y battait comme des sauvages, et le sang coulait. On parle encore aujourd'hui de plusieurs personnes mortes à la suite de coups reçus dans de pareilles rencontres. Je ne prétends pas attribuer uniquement à l'école primaire les améliorations qui se sont opérées dans les rapports des hommes entr'eux ; cependant je crois qu'elle contribue pour une grande part au bien qui se fait chaque jour.

## **Améliorations désirables.**

Si l'école est un bien, si une condition essentielle à la réussite d'une entreprise, c'est d'avoir les moyens propres à atteindre le but qu'on se propose, il est nécessaire que chaque commune rurale possède une école bien bâtie.

Plusieurs communes ont fait construire ; et comme l'administration supérieure veille avec sollicitude sur les intérêts des communes, les maisons d'école bâties récemment ne laissent rien à désirer. Mais dans le nombre des communes qui sont entrées dans la bonne voie, ne figurent guère que celles qui ont des revenus communaux ; et, parmi les autres, peu songent peut-être à profiter des bienfaits du gouvernement qui accorde des secours aux communes pour cet objet. Il se présente souvent des difficultés : La commune de Cornillon, par exemple, qui ne possède aucun revenu communal, après avoir voté pendant plusieurs années consécutives une somme pour une maison d'école n'a pas trouvé, au chef-lieu, de terrain à acheter pour bâtir.

## **Effets qu'on peut attendre d'une maison d'école convenable.**

Une maison d'école bien bâtie, possédant une cour assez spacieuse pour recevoir les enfants en récréation ; un jardin où l'instituteur montrerait aux enfants qui lui sont confiés, la manière de greffer les arbres et de cultiver les plantes d'utilité ou d'agrément, profiterait aux élèves et au maître. Le jardin pourrait en quelque sorte être un moyen d'exciter l'émulation parmi les enfants, en en accordant ou en en interdisant l'entrée aux élèves selon qu'ils se seraient bien ou mal conduits et qu'ils auraient bien ou mal fait leurs devoirs.

Une maison d'école convenable serait encore un moyen de retenir plus longtemps les enfants à l'école<sup>1</sup>. J'ai remarqué que s'il y a dans la salle d'étude une place meilleure que les autres,

---

1 La désertion des écoles produit l'état un grand mal. Que faire pour y remédier ? Intégrer les enfants et les parents. Pour que l'enfant aime l'école, il faut qu'il s'y trouve bien, qu'il aime l'étude. Qu'il y ait donc

une place où l'élève soit à son aise, celui qui occupe cette place, apprend mieux ses leçons, fait mieux ses devoirs, est plus soumis, plus sage. On l'a dit : Il arrive quelquefois que les parents n'envoient pas leurs enfants à l'école parce que les enfants ne se soucient pas d'y aller.

## **Ce que doit être un instituteur.**

Mais ce n'est pas tout d'avoir des maisons d'école qui répondent parfaitement à l'usage qu'on veut en faire ; il faut encore que ceux qui les dirigent soient bien qualifiés. L'instituteur doit être chaque jour l'homme de la règle et du devoir, ne manquant jamais à son poste.

Celui qui se voue à l'enseignement doit choisir cette carrière se sentant appelé de Dieu à cette belle vocation ; il doit entrer dans la lice, se dévouant corps et âme, aimant les enfants, les formant en vue d'en faire des fils dévoués et de bons citoyens, ne se laissant pas rebuter par aucune difficulté, luttant, au contraire, contre tout ce qui peut faire obstacle aux progrès de ses élèves : mauvaises dispositions des enfants ; préjugés provenant de l'ignorance des parents. Il doit faire consister son plus grand bonheur dans l'accomplissement de ses devoirs.

L'instituteur doit faire tout cela, parce qu'on exige tout cela de lui, et on exige tout cela de lui, parce qu'on ne pas lui demander moins, sous peine de manquer le but pour lequel l'école est établie.

## **Position de l'instituteur dans une commune rurale.**

Or quelle est la position de celui qui a mission d'apprendre aux enfants à aimer Dieu, leur souverain, leurs parents et tous les hommes ? De celui qui a entre les mains, dès son jeune âge un être dont il doit faire un bon fils, un membre utile de la grande famille, un chrétien ? Quoique son état ait été bien amélioré, surtout depuis 1854, l'instituteur est encore bien souvent aux prises avec le besoin. Qu'il me soit permis d'entrer ici dans quelques détails sur ses recettes et sur ses dépenses.

L'instituteur touche dans le courant de l'année pour son traitement d'instituteur

570 fr, ci 570

S'il est secrétaire de Mairie, il peut encore recevoir, environ 60 fr, ci 60

S'il est marié, sa femme peut gagner dans le courant de l'année à peu près 100 fr, ci 100

Total 730

---

des maisons d'écoles convenables et que chaque instituteur fasse tout ce qui dépend de lui pour rendre agréable, attrayante l'étude à ses élèves. Il est vrai que quand on aura réussi du côté de l'enfant, reste encore la volonté du père, qui a l'habitude de retirer son enfant quand vient le beau temps. Dans le nombre de mes élèves il y en a beaucoup qui, en hiver, me disent qu'ils vont fréquenter l'école pendant toute l'année. Et puis quand l'été est venu l'enfant doit se rendre à la volonté du père. Comment faire pour décider ce dernier ? Je crois que si l'on introduisait le mode d'abonnement, à l'année, dans les écoles on arriverait à un bon résultat. Ce serait comme une prime offerte à celui qui laisserait son enfant à l'école pendant toute l'année. On paie, par exemple, 1F50 par mois, ce qui fait 16F50 pour l'année, en ayant égard aux vacances ; que le père puisse s'abonner pour les deux tiers de cette somme, et il consentira, je crois, à laisser son enfant à l'école pendant la belle saison.

Chacun gagnerait à cette manière de faire, l'instruction de l'enfant, d'abord ; l'instituteur, ensuite, qui n'aurait pas à recommencer si souvent avec l'enfant ce qu'il lui a enseigné l'année précédente ; la rétribution scolaire, enfin, qui n'en serait point diminuée.

Supposé que l'instituteur ait deux enfants, qu'il ait ainsi à pourvoir à l'entretien de quatre personnes, ses dépenses seront à peu près réparties comme suit :

Impôt : Cote personne, journées de prestation pour l'entretien des chemins vicinaux, soit 5fr15	5.15
---	------

Nourriture :

4 hectolitres de blé par personne, soit 16 pour l'année pour les quatre personnes à 18F l'un, 288F, ci	288
--	-----

50 kilogrammes de viande de porc ; à 1fr20 le kilog., 60F, ci	60
---	----

Achat de légumes ou ferme d'un jardin 30fr., ci	30
---	----

Un hectolitre de vin que l'instituteur peut acheter dans les années ou cette boisson est à un prix modéré 25fr, ci.	25
---	----

Dépenses diverses : 30fr, ci	30
------------------------------	----

Vêtements : 50 francs par personne, soit 200fr, ci	200
--	-----

Chauffage : 1000 kilogrammes de charbon de terre, pour cinq mois de l'année ; à 2fr25 les 100 kilog., soit 22fr50 et six stères de bois pour le reste de l'année, à 3fr. l'un, soit 18 fr. En tout 40fr50, ci	40.50
---	-------

Mobilier (entretien) ; Environ 20 fr, ci	20
--	----

Total des dépenses	698.65
--------------------	--------

Recettes :	730.00
------------	--------

Dépenses :	698.65
------------	--------

Reste :	31.35
---------	-------

Voilà ce qui peut lui rester pour faire face aux besoins extraordinaires, tels que frais de maladie et autres ; et pour pourvoir à l'avenir des enfants. Et il arrive souvent que l'instituteur n'est pas secrétaire de Mairie (je crois que sur 14 instituteurs du canton de Mens, 4 seulement ont cet emploi), que sa femme ne gagne pas la modique somme de 100 francs, qu'il a plus de deux enfants, que ses recettes sont ainsi diminuées et ses besoins plus grands. Que fait alors l'instituteur ? Il mange son pain un peu plus noir, ne boit que de l'eau et traîne une vie d'ennui et de misère : Je connais tel de mes collègues qui est obligé, vu sa nombreuse famille, de placer ses enfants en service pour garder des moutons pendant la belle saison. Tel autre dont la femme va, comme les plus pauvres de la commune, travailler à la journée pour ramasser les récoltes.

Il est vrai que l'instituteur doit savoir vivre avec peu. Habitant au milieu de populations qui ont quelquefois peu de ressources, il doit lui-même donner le bon exemple ; mais il est bien petit le ménage d'une commune rurale qui ne dépense pas plus que 600 francs.

Je termine en exprimant ma reconnaissance pour ce qui a été fait en faveur des instituteurs et dans l'espérance que la sollicitude de notre gouvernement bien-aimé, ne nous oubliera pas.

---

Je soussigné Farsat Jean-Pierre né le 3 juillet 1820, à Saint-Jean-d'Hérans, canton de Mens (Isère), instituteur public de la commune de Cornillon-en-Trièves, canton de Mens, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère, déclare que le présent Mémoire est mon ouvrage personnel et qu'il a été rédigé en vue du concours ouvert par l'arrêté du ministère de l'instruction publique, en date du 12 décembre 1861.

À Cornillon-en-Trièves, le 26 janvier 1861.

(Signature Farsat)

*Nous soussigné Louis François Bonniot maire de Cornillon en Trièves, certifions que la signature apposée ci-dessus est celle de M<sup>r</sup> Farsat Jean-Pierre instituteur public dans notre commune.*

*Fait à Cornillon en Trièves le 28 janvier 1861*

*Le Maire de Cornillon en Trièves*

*(Signature Bonniot)*